



## Appel à projets 2018

### *Prévention et éducation pour la santé dans les quartiers*

*Dépôt des dossiers de candidature : tout au long de l'année, jusqu'au 21 septembre pour financement sur 2018. L'instruction des dossiers se fera jusqu'au 6 octobre*

---

#### Préambule

Définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et non pas simplement l'absence de maladie ou d'infirmité », la santé est, pour certains, un objectif à atteindre. Pour d'autres, elle est une ressource pour chaque jour de la vie, au même titre que les ressources sociales et personnelles, et n'est pas une finalité.

La France et les pays de niveau socio-économique équivalent ont connu une importante amélioration de l'état de santé de leur population. Pourtant, les progrès accomplis ne profitent pas à tous de manière équitable. L'amélioration de la santé a été plus importante pour les catégories sociales favorisées. Il existe donc un lien entre l'état de santé d'une personne et sa position dans la hiérarchie sociale. Ce phénomène est appelé inégalités sociales de santé.

Les inégalités sociales et territoriales de santé demeurent en France à des niveaux élevés. Elles se traduisent par un différentiel d'espérance de vie à 35 ans de 6,4 ans en moyenne entre les ouvriers et les cadres supérieurs masculins, et de 3,2 ans en moyenne entre les ouvriers et les cadres supérieurs féminins. La différence d'espérance de vie entre les femmes et les hommes est de 6,1 ans en 2015<sup>i</sup>.

En Bretagne et dans le Pays de Brest, s'ajoute un taux de mortalité prématurée évitable particulièrement élevé au regard des autres territoires. « La mortalité prématurée, c'est-à-dire avant 65 ans, présente (...) une situation défavorable dans le Pays de Brest par rapport à la moyenne nationale (...). Parmi les décès prématurés, certains sont considérés comme évitables car ils sont liés à des comportements à risque (alcoolisme, tabagisme, conduites dangereuses...) et pourraient être évités par une amélioration de la prévention. Dans le pays de Brest, la mortalité prématurée évitable est nettement supérieure à la moyenne nationale (...). » Une surmortalité également observée sur le territoire de Brest métropole qui est la plus élevée des métropoles françaises<sup>ii</sup>. Parallèlement, le Pays de Brest dispose d'une offre importante en soins hospitaliers et la densité de médecins spécialistes est plus favorable que celle observée en Bretagne<sup>iii</sup>.

Aujourd'hui, le développement d'actions de prévention et d'éducation pour la santé au plus près des habitants et sur leurs lieux de vie demeure le principal moyen de lutte contre la mortalité prématurée et contre les inégalités sociales de santé.

C'est pourquoi la Ville de Brest et les partenaires du Contrat de Ville souhaitent apporter leur soutien à de nouvelles actions dans ce domaine par l'appel à projets « prévention et éducation pour la santé dans les quartiers ». Il s'agit d'accompagner l'émergence et le renforcement de projets d'innovation sociale en promotion de la santé. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'Atelier Santé Ville<sup>iv</sup>.

## 1. Pourquoi cet appel à projet ?

Cet appel à projets a pour objectifs de :

- lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé en favorisant l'accès aux personnes à la santé dans toutes ses dimensions.
- favoriser les actions (prévention, réduction des risques, éducation à la santé...) qui impliquent une réelle participation des habitants à l'amélioration de leur santé.

## 2. Pour qui?

Il s'adresse aux associations à but non lucratif, aux groupes ou particuliers présentant un projet supporté par une association ou une structure locale. En cas de projet collectif, une association sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet.

## 3. Pour quels projets ?

Les projets susceptibles d'être soutenus seront étudiés et priorisés en fonction des critères suivants :

- Une inscription dans les priorités du projet de cohésion sociale de chaque quartier ou la feuille de route du Contrat de Ville 2018-2020
- Une réponse nouvelle à ce qui existe déjà
- Une démarche répondant à un constat ou un diagnostic
- Une volonté de collaboration avec des partenaires
- Une volonté de mettre le public visé au cœur du projet en favorisant sa participation
- Une volonté d'apporter au public visé les moyens d'agir
- Une action qui s'inscrit préférentiellement dans la durée
- Une prise en compte du milieu et des conditions de vie du public visé

Le territoire d'intervention est la ville de Brest dans son ensemble. Néanmoins, une attention particulière sera portée aux projets à destination des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville.

## 4. Quels soutiens de la ville ?

Le soutien de la ville de Brest pourra se faire sous différentes formes :

- Accompagnement dans la mise en œuvre du projet. Le porteur de projet pourra, dans la mesure du possible, être accompagné dans la formalisation du dossier de candidature.
- Versement d'une subvention
- Mise à disposition de matériels ou d'outils divers, sous réserve de disponibilité.

Pour les porteurs de projet qui souhaitent un accompagnement dans l'écriture et la formalisation de leur dossier de candidature, il est possible de prendre contact avec le service promotion de la santé tout au long de l'année. L'accompagnement peut porter sur la proposition d'actions pouvant être mises en place auprès du public concerné, l'aide à la définition des objectifs du projet, aide à la rédaction du dossier...

Un même projet pourra être soutenu financièrement à 3 reprises maximum.

## 5. Quelles contreparties ?

Tout projet soutenu devra faire l'objet d'une publication sur le site participatif [www.sante-brest.net](http://www.sante-brest.net)

Un bilan du projet devra être rendu dans le mois qui suit la réalisation du projet. Si l'action n'est pas terminée à la fin de l'année 2018, un bilan partiel devra être communiqué pour le 10 janvier 2019 en attendant le bilan définitif.

## 6. Quelle sélection des projets ?

Les jurys de l'appel à projets sont multi-partenariaux et multi-institutionnels (élus, techniciens, institutions signataires du contrat de ville). Les critères de sélection sont ceux définis au point 3.

Les porteurs de projets ont la possibilité de venir présenter leur projet devant le jury.

## 7. Comment répondre à l'appel à projet ?

Demander le formulaire de réponse à l'appel à projets en envoyant un mail à : [promotion-sante@mairie-brest.fr](mailto:promotion-sante@mairie-brest.fr) ou en contactant le secrétariat du service promotion de la santé au 02 98 00 84 80.

Transmettre le dossier complété et signé par mail à l'adresse suivante : [promotion-sante@mairie-brest.fr](mailto:promotion-sante@mairie-brest.fr) ou par courrier postal à :

Service de promotion de la santé  
Appel à projets santé quartiers  
Ville de Brest  
16, rue Alexandre Ribot  
29200 Brest

Si deux semaines après l'envoi de votre dossier, vous n'avez toujours pas reçu d'accusé de réception, vous devez vous manifester auprès du service promotion de la santé pour vérifier que votre dossier a bien été réceptionné.

## 8. Liste des contacts

Les référent.e.s santé dans les quartiers se tiennent à votre disposition pour vous :

- accompagner dans l'élaboration de votre projet
- orienter vers le bon interlocuteur au sein des réseaux de partenaires et acteurs locaux
- aider à identifier des pistes de financements

Ville de Brest – Service promotion de la santé Quartiers de Brest Centre, de Saint-Marc	Sabine Kerros Responsable du service <a href="mailto:sabine.kerros@mairie-brest.fr">sabine.kerros@mairie-brest.fr</a> 02 98 00 84 80
Quartiers de Saint Pierre	..... Chargée de projets ( <i>en attente de recrutement</i> ) <a href="mailto:prenom.nom@mairie-brest.fr">prenom.nom@mairie-brest.fr</a> 02 98 00 84 84
Quartier de l'Europe	Esther Nohé Chargée de projets <a href="mailto:esther.nohe@mairie-brest.fr">esther.nohe@mairie-brest.fr</a> 02 98 00 84 88
Quartiers des Quatre Moulins	Delphine Gouez Chargée de projets <a href="mailto:delphine.gouez@mairie-brest.fr">delphine.gouez@mairie-brest.fr</a> 02 98 00 84 81
Quartier de Lambézellec	Jean-Denis Marin Chargé de projets <a href="mailto:jean-denis.marin@mairie-brest.fr">jean-denis.marin@mairie-brest.fr</a> 02 98 00 84 82
Quartier de Bellevue	Julie Tehahetua Chargée de projets <a href="mailto:julie.tehahetua@mairie-brest.fr">julie.tehahetua@mairie-brest.fr</a> 02 98 00 84 85

## Annexe : Exemples de projets susceptibles d'être soutenus

### « Santé vous bien ? »

Public visé : Jeunes de 12 à 16 ans en situation de rupture scolaire

Objectif général : Contribuer au « mieux-être » des jeunes en leur permettant d'être acteurs de leur santé.

Objectifs spécifiques :

- Aborder les notions d'équilibre alimentaire.
- Favoriser une meilleure estime de soi.
- Avoir une meilleure connaissance des risques liés aux addictions.
- Acquérir des compétences nouvelles en secourisme.

Description du projet :

**Module alimentation** :

- un « petit déjeuner bio » sera proposé une fois par semaine, confectionné par les jeunes et animé par les formateurs afin de les sensibiliser à l'importance d'un petit déjeuner équilibré.
- Un atelier cuisine sera proposé une fois par mois, animé par un formateur ayant suivi la formation « Alimentation et activité physique dans les quartiers : des intentions aux actions ».
- Création d'un « jardin bio », sur le site du Centre de formation, avec le soutien de l'association « Vert le jardin », afin d'utiliser les produits cultivés lors des ateliers cuisine.

**Module hygiène / estime de soi** : mise en place d'ateliers autour de l'estime de soi, animés par l'association « Séma'for » (EtamineS).

**Module prévention des risques** : mise en place d'espaces de discussion et d'échanges autour des risques liés à la consommation de drogues et d'alcool, animé par l'ANPAA.

**Module 1er secours** : formation PSC 1 (premiers secours civiques de niveau 1) proposée aux jeunes et animée par le SDIS (service départementale d'incendie et de secours).

**Module santé** : un bilan de santé est proposé aux jeunes par le centre d'examen de santé.

Demande : Accompagnement dans l'élaboration du projet global et dans la recherche des intervenants. Demande de financement pour les denrées du module alimentation, pour la formation PSC1 et les prestations des animateurs extérieurs.

### « 7 une journée pour soi »

Public visé : Public en insertion et habitants du quartier.

Objectif général : impulser une réflexion autour du bien-être et de la santé dans le quartier

Objectifs spécifiques :

- Construire un projet collaboratif, avec les structures du quartier et les habitants.
- Sensibiliser les habitants à leur santé, leur image d'eux-mêmes, et à l'activité physique.
- Pérenniser l'action proposée ponctuellement

Description du projet :

Organisation d'un temps fort consacré au bien-être, à la détente et à l'estime de soi. Des ateliers, des stands d'information et d'échanges et des activités seront proposés tout au long de la journée : stands d'informations sur la santé (CPAM, ANPAA, Séma'for...), ateliers fabrication de cosmétiques, de relaxation, de coiffure...

Demande : Accompagnement dans la construction, l'organisation et l'animation de la journée. Demande de financement pour du matériel et des prestations externes.

<sup>i</sup> Extrait de la stratégie nationale de santé 2018-2022

<sup>ii</sup> Extrait du diagnostic partagé de santé – Mission santé – Pôle métropolitain du pays de Brest – janvier 2017

<sup>iii</sup> Extraits de l'observatoire de la santé de l'agglomération brestoise, 2012

<sup>iv</sup> L'atelier santé ville (ASV) est le fruit d'une démarche territoriale visant à rapprocher les acteurs de la politique de la ville et les professionnels de la santé afin d'élaborer des programmes de santé adaptés au niveau local, avec notamment la participation des habitants. Les ASV doivent améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations des territoires de la politique de la ville, qu'elles soient menées par les institutions, le monde associatif ou les acteurs de santé du service public ou privé. Leur finalité est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en s'appuyant sur une dynamique partenariale.